



Saint-Michel-En-Grève

Lokmikael-An-Traezh

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JANVIER 2026

JANVIER 2026

Présents : François PONCHON, Christophe ROPARTZ, Jean-Max MARTIN, Aude RUVOEN, Gilles LE BIHAN, Myrlande MARZIN, Jean-Marie LUCAS, Brigitte LAURIN

Absent : Pélagie GELARD,

Secrétaire de séance : Aude RUVOEN

1/ Adoption des procès-verbaux de la séance du 21 Novembre 2025

Sans observations, le procès-verbal de la séance du 21 Novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

1/ Ecole semaine de 4 jours

Le conseil municipal ne s'oppose pas au maintien de la semaine de 4 jours.

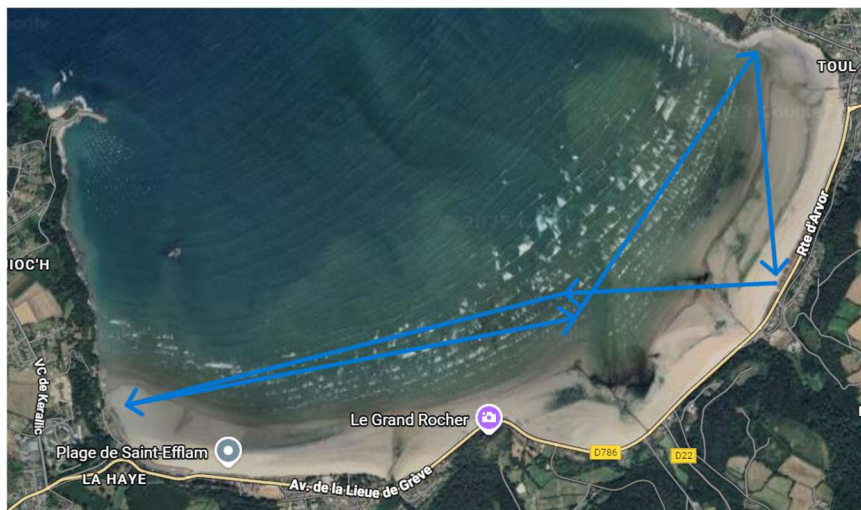
Le conseil municipal valide à l'unanimité.

2/ Organisation de la course nature

Avec Gilbert Le Guirriec, la commune envisage de programmer une course nature sans classement le 15 Août 2026 dans l'après-midi en fonction de la marée sur la Lieue de grève.

Une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine maritime est présentée dans ce contexte pour la journée du 15 Août de 10 h 00 à 20 h 30.

Le parcours – exclusivement sur la lieue de grève sans utilisation de voie publique – est présenté sur la carte ci-dessous (départ 2 ème parking rue d'Arvor => croix de mi-lieue => extrémité de la plage de St Eflam => croix de mi-lieue => toul ar vilin => arrivée au 2 ème parking rue d'arvor)



Des fanions délimiteront le parcours et des bénévoles (une quarantaine) seront présents tout le long de la course pour guider et assister les participants.

La course nature comprendra deux épreuves :

- Course à pied
- Randonnée

Le nombre de participants est estimé à 400.

Au départ de la course, un podium sera installé avec arche de départ et arrivée. Un barnum et une buvette seront également à disposition des coureurs et du public.

La demande d'AOT concerne également le stationnement sur la plage des véhicules des participants et du public. La circulation sera gérée par les bénévoles de l'organisation.

En ce qui concerne la sécurité, la protection civile est sollicitée. La brigade de gendarmerie de Plestin les Grèves, le service de police rurale, le service des urgences de l'hôpital de Lannion et le service d'incendie et de secours (antenne de Plestin les Grèves) seront informés en amont de la course.

Les communes de Plestin les Grèves, Tréduder et Tredrez-Locquémeau ont donné leur accord pour le passage de la course sur leur territoire.

Après discussion, le conseil municipal donne son accord pour l'organisation de la course nature

3/ Appel d'offres pour l'installation de restauration rapide pour l'été 2026

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur le lancement d'un appel d'offres pour l'installation de restauration rapide sur la période estivale 2026.

Comme l'année dernière, il est proposé de faire appel à des candidatures pour des food-trucks sur les bases du cahier des charges présenté en 2025 qui fixe les conditions :

- Objet
- Objectifs
- Conditions d'admissibilité

- Moyens humains et matériels
- Rappel des règles d'hygiène
- Critères d'évaluation
- Conditions d'exécution
- Dossier de candidature
- Emplacement proposé
- Montant du forfait annuel
- Remise des offres

Trois modifications sont intégrées :

1. **Sur les conditions d'exécution** : indication de la période d'occupation (1^{er} mai au 30 Septembre) et sur les jours d'ouverture (5 jours par semaine au choix)
2. **Sur les emplacements proposés** : le pignon sud de l'hôtel de la plage est retiré dans la perspective éventuelle de travaux réalisés pour l'hôtel de la plage. Si ces travaux sont engagés dès le printemps il sera remplacé par un emplacement sur le 2^{ème} parking.
3. **Sur la remise des offres** : les offres seront reçues au plus tard **le Vendredi 27 Mars 2026**.

Une demande d'installation d'un food trucks a été présentée en mairie pour le parking de la salle des fêtes.

S'agissant des conditions tarifaires, le conseil municipal propose de différencier les installations de bord de mer et hors bord de mer :

- **Bord de mer** : 500 € + 150 € pour l'eau + 150 € pour l'électricité
- **Hors bord de mer** : 200 € + 150 € pour l'eau + 150 € pour l'électricité

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le cahier des charges et les conditions tarifaires.

4/ Application Mon Village

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'adhésion de la commune à l'application « Mon village ». Une présentation audiovisuelle est projetée dans la salle du conseil municipal.

C'est une application développée en Bretagne avec le soutien du journal OUEST France pour améliorer la communication avec les administrés et les visiteurs

Elle permet également d'offrir un outil de communication pour les associations et commerçants qui le souhaitent.

Le lien suivant présente l'application

<https://www.youtube.com/watch?v=QyheSrdgHv0>

Le coût est de 500 € HT par an et 200 € pour une passerelle vers le site internet de la commune
100 € pour la formation (uniquement la première année)

Après discussion, le conseil municipal décide de reporter le vote et de laisser le choix à la prochaine équipe municipale d'adhérer à l'application

5/ Saisie du tribunal administratif pour expertise

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur une saisine du tribunal administratif de Rennes.

Suite à une défaillance électrique dans les locaux au 3 rue d'Arvor appartenant à la SCI MAINE SABLIERE qui a conduit à l'intervention du service d'incendie et de secours et une visite dans les lieux permettant de constater l'état de vétusté d'une partie des bâtiments pouvant mettre en péril les utilisateurs des lieux, un arrêté de police à titre de protection a été pris pour interdire l'entrée de l'immeuble.

Une solution de relogement a été trouvée pour héberger les commerces concernés.

Dans ce contexte, avant toute réinstallation dans les lieux, le maire propose de demander au tribunal administratif de Rennes la nomination d'un expert qui aura pour mission de donner un avis sur la solidité des bâtiments, la conformité de l'installation électrique et de décrire les travaux à réaliser pour permettre une réinstallation des commerces en toute sécurité pour les exploitants et les clients.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la saisie du tribunal administratif.

6/ Don pour le magicien

Un don de 100 € utilisable dans les commerces de la commune est offert au magicien qui a fait une brillante prestation lors du repas des anciens

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

8/ Rénovation de la porte de la sacristie

Jean-Marie LUCAS informe le conseil municipal que plusieurs devis sont présentés pour la rénovation de la porte de la sacristie allant de 10.000 € à 4.000 €. L'avis de Mme OULHEN, conservatrice des monuments historiques est sollicité.

Sans autre question à l'ordre du jour, le Maire lève la séance du conseil municipal à 22 H 00